

**Interdiction d'utilisation
des stades communaux
à LEFOREST**

Arrêté n° 200/2023

Le Maire de la ville de LEFOREST

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue d'éviter des accidents sur les stades de la commune de LEFOREST en raison des intempéries survenues récemment.

Article 1 : Pour cette raison, l'accès au terrain gazon du stade de football P. Porez, avenue F. Mitterrand sera interdit le Samedi 11 et le Dimanche 12 Novembre 2023.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leforest, le 09 Novembre 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 09 Novembre 2023

Fait à Leforest, le 09 Novembre 2021

AEF Leforest
Affiliation FFF: 500946
SIRET : 42155201900026



Le Maire,

Christian MUSIAL

